

Note de Service

Date	référence	Objet	Destinataires	Pour
Vendredi 14 Novembre 2019	N°1-11/2019	Conseils de classe T1 ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT	Equipes pédagogiques Elèves	Information

Mesdames, Messieurs, membres des équipes pédagogiques,

Nous vous transmettons le planning des conseils de classe du premier trimestre et vous rappelons que conformément au calendrier initial distribué à la rentrée :

-l'arrêt des notes est fixé au **vendredi 22 novembre**,

-la saisie des commentaires et préparation des synthèses des professeurs principaux se feront jusqu'au **samedi 30 novembre**, délai de rigueur (sauf pour les 1GA1 exceptionnellement avancé, le délai est ramené au mardi 26 novembre)

-la remise des bulletins s'effectuera le jeudi 12 décembre à 17h30 lors de la réunion parents-professeurs du premier trimestre.

Date	Horaires	Présidence : M. Nguyen van danh Proviseur (salle Elahé)	Présidence : Mme Salpetrier Proviseure adjointe (salle Kaw)
<i>Jeudi 28 Novembre</i>	13h30	-	1 ^{ère} GA 1
<i>Lundi 02 Décembre</i>	16h30	Tle GA 2	1 CAP ECMS
	18h	Tle GA 1	1 CAP EVS
<i>Mardi 03 Décembre</i>	16h30	Tle ARCU	2 ^{nde} GATL 1
	18h	Tle GA 3	2 ^{nde} MRC 1
<i>Mercredi 04 Décembre</i>	11h	Tle VENTE	ULIS
	12h30	Tle COM	2 ^{nde} GATL 2
<i>Jeudi 05 Décembre</i>	13h30	Tle CAP ECMS	2 ^{nde} MRC 2
	16h30	Tle CAP EVS	2 ^{nde} MRC 3
	18h	1 ^{ère} VENTE	1 ^{ère} GA 3
<i>Vendredi 06 Décembre</i>	15h	1 ^{ère} ARCU	1 ^{ère} GA 2
	16h30	1 ^{ère} COM	2 ^{nde} MRC 4

En page 2, nous vous transmettons des éléments aux professeurs principaux afin de préparer le conseil de classe et harmoniser les pratiques.

Le Conseil de classe est un temps d'échange entre les différents membres de l'équipe éducative : professeurs, représentants des parents, élèves, direction, CPE et surveillants-référents.

Les délégués de classe sont invités à prendre la parole en début de Conseil pour présenter un bilan de la classe. Ce bilan est complété par le professeur principal.

L'éclairage des surveillants référents et CPE permettront d'apprécier la situation de l'élève.

Attribution des mentions

Outre les critères quantitatifs (moyenne, taux d'absences et rapports d'incidents), les critères qualitatifs (posture, engagement en classe et dans l'établissement, attitude, qualité du travail produit) sont également pris en compte pour attribuer une mention qui sera portée sur Pronote en plus de l'appréciation générale, saisie par le professeur principal.

Pour rappel, au premier trimestre, un blâme ne peut être attribué sauf pour les absences.

En ce qui concerne les absences :

- un avertissement : au-delà de 15 absences **non justifiées**,
- un blâme : au-delà de 25 absences **non justifiées**.

Pour rappel, les avertissements décidés en conseil de classe ne sont pas portés directement sur le bulletin ni sur Pronote. Il appartient au professeur principal qui préside les conseils de faire remonter au lendemain du conseil, au secrétariat de Direction les élèves sanctionnés pour l'édition papier des avertissements.

En ce qui concerne les récompenses, pour rappel le règlement intérieur de l'établissement précise que dans l'ordre :

- **LES ENCOURAGEMENTS** récompensent le comportement d'un élève face au travail et d'une manière générale, dès lors que l'équipe pédagogique se rend compte des efforts que fournit ce dernier,
- **LE TABLEAU D'HONNEUR** récompense le bon niveau de l'élève dont la moyenne est aux environs de 13/20. De plus, le comportement et l'assiduité en cours doivent être exemplaires.
- **LES FÉLICITATIONS** récompensent le bon niveau de l'élève dont la moyenne est aux environs de 14/20. De plus, le comportement ainsi que l'assiduité en cours doivent être exemplaires.

La proviseure adjointe
R. SALPETRIER
Le Proviseur
Adjoint

